

RENTREE 2021 FICHE DE PRESENTATION

UAI : 0692336P
Type établissement : COLLEGE
Nom établissement : HENRI BARBUSSE
Adresse : 10, Avenue Henri Barbusse
Commune : 69120 – VAULX EN VELIN

Tél : 04 78 82 14 83
Mail : ce.0692336P@ac-lyon.fr

Descriptif général de l'établissement :

Inauguré en 1972, le collège Barbusse est situé à Vaulx-en-Velin, commune du Grand Lyon. Le collège a été restructuré et a réintégré ses locaux rénovés à la rentrée 2013. Il accueillera à la rentrée 2021 environ 650 élèves dont environ 60 élèves de SEGPA et 13 élèves relevant d'un dispositif ULIS.

Classé comme collège avec une population "très défavorisée", on note peu d'évolution de la sociologie de la population scolaire : plus de 70% des élèves sont issus des professions et catégories sociales défavorisées. 63% d'élèves boursiers et 67% habitent en QPV.

La lutte contre les inégalités anime l'action quotidienne et l'amélioration des résultats de tous les élèves est une préoccupation permanente pour encourager des parcours ambitieux.

Une large place est donnée à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers et à la différenciation dans les apprentissages.

L'évaluation par compétences est généralisée en 6^e.

Il est à noter que la stabilité des équipes joue un rôle majeur de cohésion et permet la mise en place de règles et de valeurs partagées par l'ensemble de la communauté éducative dont la bienveillance et l'exigence.

Très marqué par l'inscription en éducation prioritaire depuis de nombreuses années, l'engagement et le dynamisme des équipes se révèlent dans les nombreux projets qu'il convient d'articuler dans une politique pédagogique et éducative collective. Le projet d'établissement est en cours de renouvellement.

Le lien avec les écoles primaires et les lycées se structure.

Le collège peut compter sur un réseau de partenaires dense au sein de la cité éducative de Vaulx-en-Velin et sur la proximité avec de nombreux équipements.

Les relations avec les parents d'élèves sont marquées par une volonté de dialogue et un LÉA de la recherche en cours autour du rôle des représentants des parents d'élèves.

Missions spécifiques et compétences requises :

Les compétences requises par le titulaire du poste sont celles relatives à tous les enseignants avec la particularité d'exercer dans le contexte de l'éducation prioritaire renforcée qui exige des enseignants une grande professionnalité au regard de la complexité du contexte et des problématiques qui se présentent de manière souvent plus aigüe.

Ainsi, le titulaire du poste devra :

- Incarner et faire partager les valeurs de la République ;
- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage pour construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ;

- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ;
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation ;
- Intégrer dans son enseignement les éléments liés au développement des compétences numériques des élèves.

En outre, le titulaire du poste devra être en disposition de :

- Coopérer au sein des équipes ;
- Contribuer à l'action de la communauté éducative ;
- Coopérer avec les parents d'élèves ;
- Coopérer avec les partenaires de l'école ;
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de formation.

Par ailleurs, le titulaire du poste pourrait être amené à intervenir dans des projets spécifiques de classe, dans les dispositifs d'aide et de soutien, ou encore au sein de la SEGPA et au sein du dispositif relais interne.